

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA). Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 12
Votants : 47
Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Convention bail UCEL

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas a signé avec la mairie d'Ucel une convention pour l'occupation du 2ème étage du bâtiment de la mairie en date du 9 décembre 2004. Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants dont le dernier en date du 15 décembre 2015 pour y ajouter la location d'une partie du 1er étage.

Il informe que le déménagement de la mairie d'Ucel dans les locaux de l'ancienne école est prévue au début de l'année 2020 et que la CCBA souhaite louer des bureaux supplémentaires.

La commune d'Ucel propose d'établir une nouvelle convention pour l'occupation de tout le bâtiment du 16 route de la Manufacture Royale contre compensation financière forfaitaire de 3 500 € par mois. Le loyer sera revalorisé tous les 3 ans sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE, dernier connu au moment de la signature.

Toutefois la mairie d'Ucel souhaite apporter des restrictions :

- La salle du trait d'union devra être laissée à la disposition de l'association du Trait d'Union les lundis et vendredis hors vacances scolaires. La commune assurera l'entretien de la salle à raison d'une heure par semaine.

- Au maximum 6 fois par an, la bibliothèque municipale pourra demander à la CCBA l'usage de la salle du trait d'union.

Par ailleurs, la commune inclut un local de 9 m2 environ à côté de l'agence postale destiné à du stockage.

La convention est prévue pour une durée de 18 ans à compter du 1er février 2020. La CCBA est autorisée à modifier l'agencement intérieur.

Patrick LAVIALLE et Nathalie BARACAND intéressés ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'autoriser le Président à signer la convention d'occupation des locaux administratifs du bâtiment sis 16 route de la Manufacture Royale à Ucel.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 18 décembre 2019

Le Président, Louis BUFFET

